



RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2021

SOMMAIRE

INTRODUCTION	4
PREMIERE PARTIE : CONTEXTE D'ELABORATION DU BUDGET PRIMITIF 2021	4
1. LE CONTEXTE REGLEMENTAIRE	4
1.1 Rappel des objectifs nationaux en matière de gestion des déchets fixés par la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV)	4
1.2 La loi relative à la lutte contre le gaspillage et pour une économie circulaire (Loi AGECE)	4
1.3 Le Plan régional de prévention et de gestion des déchets.....	5
1.4 Le Programme local de prévention des déchets et assimilés (PLPDMA) de l'Établissement Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre	5
2. LE CONTEXTE ECONOMIQUE ET FISCAL	6
2.1 Des prévisions de croissance et d'inflation en 2021 marquées par l'incertitude	6
2.2 2021 : 1 ^{ère} année de hausse de la pression fiscale liée à la TGAP	7
DEUXIEME PARTIE : RETROSPECTIVE 2013-2020	9
1. LES OPERATIONS DE FONCTIONNEMENT 2013-2020	9
1.1 L'évolution des recettes réelles de fonctionnement 2013-2020	9
1.2 L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement 2013-2020	9
2. LES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT 2013-2020	10
2.1 L'évolution des recettes d'investissement 2013-2020.....	10
2.2 L'évolution des dépenses réelles d'investissement 2013-2020	11
TROISIEME PARTIE : ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021 ET PERSPECTIVES	12
1. ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021 ET PERSPECTIVES AU TITRE DES DEPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT	12
1.1 Evolution de la population et du ratio de déchets par habitant	12
1.2 Perspectives 2021 en matière de traitement des déchets, par type de déchets.....	13
1.3 Perspectives 2021 en matière d'actions de prévention, de sensibilisation et de communication envers le public.	17
2. ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021 ET PERSPECTIVES AU TITRE DES DEPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT	18
3. BUDGET PRIMITIF 2021 : EVOLUTIONS PREVISIONNELLES	18
3.1 Recettes réelles de fonctionnement 2021	18
3.2 Dépenses réelles de fonctionnement 2021.....	19
3.3 Recettes d'investissement 2021.....	19
3.4 Dépenses d'investissement 2021	19
4. ETAT DE LA DETTE	21
4.1 Profil de la dette et évolution de l'encours de dette	21
4.2 Annuité de la dette 2021 et perspectives	22
5. ETAT DU PERSONNEL ET MASSE SALARIALE	23
5.1 État des effectifs	23
5.2 La rémunération et l'évolution des dépenses de personnel.....	23
5.3 Temps de travail	24
5.4 Politique sociale.....	24
6. PREVISIONS POUR L'ANNEE 2021 : EQUILIBRE BUDGETAIRE ET SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION	24

INTRODUCTION

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) s'impose aux communes et établissements publics locaux comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus. Il s'agit d'une étape substantielle du processus d'élaboration du budget primitif, le DOB devant impérativement se dérouler dans les deux mois précédant l'adoption de ce dernier.

Le débat d'orientations budgétaires de la RIVED se déroule dans un contexte marqué par de profondes évolutions des conditions d'exécution du service public des déchets :

- **Certaines sont déjà à l'œuvre depuis plusieurs années** : diminution des recettes externes de nature à réduire le coût résiduel de traitement des déchets liées au traitement de déchets tiers :
 - Baisse des prix de ventes de matériaux,
 - Baisse des soutiens des éco-organismes
 - Stagnation ou baisse des recettes issues des ventes de chaleur ;
- **D'autres évolutions sont à prévoir dès 2021 et dans les prochaines années** :
 - Hausse de la fiscalité environnementale (TGAP) à compter de 2021
 - Mise en place de l'extension des consignes de tri en 2021
 - Généralisation du tri à la source des biodéchets en vue de leur traitement d'ici 2024.

Il se déroule également dans un contexte de fortes incertitudes en raison de la crise sanitaire due à l'épidémie de COVID-19 débutée en France et en Europe en février 2020 et de ses conséquences socio-économiques : les impacts sur la production de déchets d'une part et certaines recettes externes d'autre part ont été réels en 2020 mais demeurent difficiles à estimer pour l'année 2021.

PREMIERE PARTIE : CONTEXTE D'ELABORATION DU BUDGET PRIMITIF 2021

1. LE CONTEXTE REGLEMENTAIRE

1.1 Rappel des objectifs nationaux en matière de gestion des déchets fixés par la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV)

Partant du constat que le système linéaire de l'économie – extraire, fabriquer, consommer, jeter – a atteint ses limites, le titre IV de la loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV) adoptée le 1^{er} août 2015 a consacré le développement de l'économie circulaire sur le territoire national en fixant des objectifs ambitieux, notamment en termes de réduction et valorisation des déchets.

Cette loi renforce les obligations des collectivités en charge de la gestion des déchets et prévoit notamment :

- L'extension des consignes de tri (ECT) à l'ensemble des emballages plastiques sur l'ensemble du territoire national avant le 1^{er} janvier 2022 ;
- La généralisation du tri à la source des déchets organiques qui devra se traduire par la mise en œuvre de solutions proposées par les collectivités de compostage de proximité (compostage individuel et partagé) et/ou de collecte séparée des biodéchets (en porte-à-porte et en apport volontaire). La LTECV fixait cet objectif à l'horizon 2025, la réglementation européenne et la loi AGECE l'ont ramené à l'horizon 2024.

1.2 La loi relative à la lutte contre le gaspillage et pour une économie circulaire (Loi AGECE)

La Loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et pour une économie circulaire (dite Loi AGECE) se décline en cinq axes : sortir du plastique jetable – mieux informer les consommateurs – lutter contre le gaspillage et pour le réemploi solidaire – agir contre l'obsolescence programmée – mieux produire.

La loi fixe plusieurs objectifs ambitieux, en complément de la réglementation européenne, et notamment l'obligation d'atteindre un taux de 10% de réemploi en 2027 (mobilier, textiles, D3E,...), un taux de 65% de déchets réutilisés ou recyclés en 2035 et un objectif de zéro plastique à usage unique d'ici 2040.

Les 130 articles de la loi nécessitent la publication de nombreux décrets d'application, qui définiront l'ampleur des changements à venir, mais pour l'instant peu nombreux sont les décrets publiés.

Lors de l'élaboration de la loi, durant l'année 2019, les collectivités locales, par le biais de diverses fédérations de représentants (AMF, AMORCE, ...) ont alerté pendant plusieurs mois le gouvernement sur les conséquences financières de la mise en place d'un système de « consigne privée pour recyclage » des bouteilles de boisson en plastique prévue par le projet de Loi AGECE. Ce point a également fait l'objet de débats importants au sein des deux assemblées parlementaires, aboutissant in fine au mécanisme suivant :

La loi votée définit des objectifs en matière de réduction et recyclage des bouteilles en plastique :

- Un taux de collecte des bouteilles en plastique pour boisson de 77% en 2025 et 90% en 2029 ;
- Une réduction de 50% du nombre de bouteilles pour boisson en plastique à usage unique mise sur le marché d'ici à 2030.

Afin d'évaluer l'atteinte de ces objectifs, l'ADEME présentera chaque année une évaluation des performances de collecte atteintes en la matière au cours de l'année précédente : si les performances attendues ne sont pas atteintes, le gouvernement définira à partir du second semestre 2023 et *en concertation avec les parties prenantes, les modalités de mise en œuvre « d'un ou plusieurs dispositifs de consigne pour recyclage et réemploi »*.

L'ADEME est en parallèle également chargée d'évaluer les impacts économiques, budgétaires et environnementaux du dispositif de consigne pour réemploi et recyclage comparé aux impacts d'autres modalités de collecte.

1.3 Le Plan régional de prévention et de gestion des déchets

La Loi NOTRe du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République a prévu l'adoption d'un plan unique, prenant le relais de précédents plans sectoriels, relatif à l'ensemble des déchets produits en Ile-de-France, quelle que soit leur nature ou leur producteur.

En tant qu'autorité organisatrice en matière de traitement des déchets du territoire francilien, la RIVED a été invitée à donner son avis sur le projet de PRPGD.

Par délibération en date du 20 mars 2019, la RIVED a ainsi émis un avis favorable sur le projet de PRPGD tout en s'interrogeant sur la disposition de « s'orienter vers des centres de tri de plus grande capacité », au regard de l'importance de préserver les équipements de proximité déjà existants, limitant les déplacements de déchets sur le territoire francilien et leurs impacts environnementaux (congestion routière, émissions de gaz à effet de serre).

Après enquête publique à l'été 2019, le PRPGD a été approuvé formellement par l'Assemblée du Conseil Régional Ile-de-France le 21 novembre 2019. Après son adoption, toutes les décisions prises par les personnes morales de droit public et leurs concessionnaires dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets devront être compatibles avec le PRPGD et notamment :

- Les décisions prises en application du régime de l'autorisation environnementale et du régime des installations classées pour la protection de l'environnement ;
- Les délibérations d'approbation des plans et des programmes de prévention et de gestion des déchets, en particulier les Programmes Locaux de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA).

Parmi les objectifs prévus par le PRPGD francilien, on peut citer les suivants :

- Diminuer de 10% la quantité globale de DMA (déchets ménagers et assimilés) entre 2010 et 2025 et entre 2025 et 2031 ;
- Diminuer de moitié le gaspillage alimentaire d'ici à 2025 et de 60% en 2031 par rapport à 2015 ;
- Déployer la pratique du compostage de proximité ;
- Doubler l'offre de réemploi, réutilisation et réparation à destination des franciliens en 2031.

1.4 Le Programme local de prévention des déchets et assimilés (PLPDMA) de l'Établissement Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre

L'Établissement Public Territorial « Grand-Orly Seine Bièvre » a adopté en 2019 son Programme local de prévention des déchets et assimilés (PLPDMA).

Le PLPDMA vise un objectif de réduction de la production de déchets ménagers et assimilés de 9% en 2025 par rapport à 2016.

Pour cela, il prévoit un programme d'actions opérationnelles orientées autour de six axes :

- Axe 1 : Réduire les déchets organiques : déchets verts et déchets alimentaires
- Axe 2 : Favoriser les pratiques autour du ré-emploi et du partage

- Axe 3 : Favoriser la consommation responsable et réduire les emballages
- Axe 4 : Renforcer l'éco-exemplarité de l'administration
- Axe 5 : Mieux communiquer sur la prévention des déchets
- Axe 6 : Associer les acteurs économiques à la prévention des déchets

A noter que dans un souci de cohérence et d'efficacité des actions menées depuis 2015, il avait été convenu que pour le territoire des 10 villes de la RIVED, c'est le PLPDMA de la RIVED qui continue de s'exécuter dans ses conditions initiales, jusqu'à la fin de sa période de validité (2015-2020).

A compter de 2021, les actions de prévention menées par la RIVED le seront en conformité au PLPDMA Grand-Orly Seine Bièvre et en cohérence et coordination avec les actions de prévention menées directement par l'Établissement Public Territorial.

2. LE CONTEXTE ECONOMIQUE ET FISCAL

L'année 2020, marquée par un confinement de l'ensemble de la population française au printemps pendant trois mois avec un quasi-arrêt des activités productrices, puis d'un second confinement démarré le 30 octobre 2020 avec un maintien partiel des activités productrices, événements d'une ampleur inconnue jusqu'à présent, s'est ainsi traduite par des variations inédites dans les déchets produits devant être valorisés par la RIVED.

La reprise économique hésitante à compter de septembre 2020, et les incertitudes relatives à de futurs confinements partiels temporaires d'ici l'été 2021 (stratégie de « stop and go ») ont également des impacts sur la production de déchets difficiles à estimer précisément, car directement liée à la virulence d'un virus méconnu et aux impacts de la crise économique en résultant sur les revenus des ménages, la consommation, l'activité des entreprises...

Le contexte budgétaire 2021, à la RIVED comme pour l'ensemble du service public des déchets, se caractérise ainsi par la nécessité de faire face aux déséquilibres financiers constatés en 2020 ainsi qu'à ceux qui pourraient intervenir en 2021 du fait de la crise sanitaire et économique qui se prolonge.

Ce contexte s'ajoute à d'autres éléments, telle la fiscalité liée à la TGAP ou la baisse des soutiens des éco-organismes, qui contribuent à fragiliser l'équilibre économique du service public des déchets.

2.1 Des prévisions de croissance et d'inflation en 2021 marquées par l'incertitude

Le secteur du traitement des déchets est soumis à la conjoncture économique par plusieurs aspects :

- **Impact sur les dépenses de traitement** : le volume de déchets produits et à traiter dépend en partie de la consommation des ménages et des producteurs de déchets assimilés
- **Impact sur les recettes** : les recettes liées aux ventes de matériaux issus des collectes sélectives ou des déchèteries dépendent notamment de cours de matériaux non recyclés (issus de matières premières), directement liés à la conjoncture économique mondiale.

En raison de la crise sanitaire liée au COVID-19 et des incertitudes persistantes sur la date à laquelle elle sera jugulée, les prévisions de croissance et d'inflation pour l'année 2021 sont soumises à d'importants aléas et demeurent incertaines.

La Loi de Finances 2021 de l'État du 29 décembre 2020 a fixé une prévision de croissance 2021 à +6% (après une année 2020 en recul de 10% en raison de la crise du coronavirus) et une prévision d'inflation à 0,5 % (après une inflation 2020 réduite à 0,5%).

La Banque de France a publié en décembre 2020 des prévisions qui établissent après une année 2020 avec un recul du PIB estimé à -9%, un scénario central et des hypothèses alternatives.

Le scénario central envisage une croissance en 2021 de + 5% et une inflation de + 0.5%. Dans cette hypothèse, l'activité économique retrouverait son niveau d'avant-crise à l'horizon mi-2022.

Le scénario favorable (basé sur une nette amélioration de la situation sanitaire dès début 2021) envisage une croissance de +7% en 2021 tandis qu'un scénario « sévère » (forte circulation du virus en France et dans le monde en 2021 et 2022) se traduirait par un PIB en baisse de -1% en 2021 et une contraction des prix à hauteur de -0.5%.

2.2 2021 : 1^{ère} année de hausse de la pression fiscale liée à la TGAP

La loi de Finances rectificative pour 2016 a introduit une réforme de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) à compter du 1^{er} janvier 2017. Cette taxe, instituée en 1999 et applicable à l'incinération des déchets non dangereux depuis 2009, a pour objet d'inciter à la réduction des apports de déchets en installation de stockage ou d'incinération.

L'objectif de la réforme introduite par la loi de Finances 2016 est ainsi :

- de **favoriser le recyclage** par surenchérissement du coût de traitement des déchets en installations de stockage ou d'incinération ;
- de **favoriser les installations d'incinération performantes d'un point de vue environnemental**.

Le taux de TGAP applicable est susceptible d'être modifié par chaque loi de Finances, adoptée en décembre de chaque année et ce bien qu'une trajectoire pluriannuelle jusqu'en 2025 ait été adoptée dès 2016.

Trajectoire des taux de TGAP d'ici 2025 (selon l'article 266 nonies du Code des Douanes)

Désignation des installations de traitement thermique de déchets non dangereux concernées	Taux de TGAP incinération (en euros par tonne)						
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
A.- Installations autorisées dont le système de management de l'énergie a été certifié conforme à la norme internationale ISO 50001 par un organisme accrédité	12	12	17	18	20	22	25
B.- Installations autorisées dont les valeurs d'émission de NOx sont inférieures à 80 mg/ Nm3	12	12	17	18	20	22	25
C.- Installations autorisées réalisant une valorisation énergétique élevée dont le rendement énergétique est supérieur ou égal à 0,65	9	9	14	14	14	14	15
D.- Installations relevant à la fois des A et B	9	9	14	14	17	20	25
G.- Installations relevant à la fois des A, B et C	3	3	8	11	12	14	15

NB : Il est prévu qu'à compter de 2026 les montants de TGAP ci-dessus soient indexés sur l'inflation.

L'Usine de Valorisation Énergétique de la RIVED est assujettie à la TGAP incinération.

Elle répond aux critères A et B du tableau ci-dessous : *certification conforme à la norme ISO 50 001 et valeurs d'émission des Nox inférieures à 80 mg/Nm3.*

Afin d'atteindre le taux réduit de TGAP (tarif G), l'UVE doit atteindre chaque année au 31 décembre une performance énergétique (Pe) annuelle supérieure à 65%.

A compter de fin 2017, la RIVED a donc adopté une stratégie d'incinération limitant les tonnages incinérés afin de les adapter aux prévisions de ventes de chaleur annuelle et ainsi atteindre une Pe de + de 65%.

Cette stratégie se mène en faisant varier à la baisse les tonnages incinérés pour le compte de tiers (tonnages extérieurs liés à des conventions avec des apporteurs extérieurs, publics tels le SYCTOM ou privés).

Cette stratégie s'est ainsi traduite par une réduction entre 2013 et 2020 des apports extérieurs à hauteur de 59% (réduisant les recettes externes de la RIVED et renchérissant le coût de traitement des déchets pour les 10 villes de la RIVED et la SEMMARIS).

USINE	Tonnage 2013	Tonnage 2014	Tonnage 2015	Tonnage 2016	Tonnage 2017	Tonnage 2018	Tonnage 2019	Tonnage 2020	Evolution depuis 2013
Villes RIVED	67 651	67 251	67 189	67 588	69 125	69 328	68 003	70 073	3,6%
SEMMARIS	27 763	28 834	29 088	27 348	29 590	29 409	29 502	30 123	8,5%
Extérieurs	33 190	26 814	29 799	33 015	16 082	17 060	17 457	13 681	-58,8%
TOTAL RECEPTIONNES	128 604	122 899	126 076	127 950	114 797	115 797	114 962	113 877	-11,5%

Le taux réduit de TGAP n'avait pu être obtenu en 2018 mais l'a été en 2019 (avec une Pe de 68,2%) et en 2020 (Pe estimée à près de 69%), ce qui permettra d'appliquer le taux réduit (G) de TGAP en 2021.

Malgré l'obtention du taux réduit de TGAP, la fiscalité au titre de cette taxe est néanmoins intrinsèquement facteur de **hausse des coûts d'exploitation**, puisque la trajectoire pluriannuelle adoptée prévoit une forte hausse d'ici 2025 des taux de TGAP (de 3 à 15€/t pour le taux réduit G et de 9 à 25 €/t pour le tarif D).

En 2021, la TGAP s'élèvera ainsi à 8€/t quand elle aura été de 3€/t en 2020.

A noter que la loi AGEC (Agir contre le Gaspillage et pour une Économie Circulaire) votée en 2019 prévoyait la mise en place de nouvelles filières REP au 1^{er} janvier 2021 et 2022, notamment pour les jouets, articles de sport, de bricolage... Ces nouvelles REP devraient éliminer plusieurs gisements de déchets du cadre du financement par le service public (et ainsi potentiellement minorer la TGAP due au titre de l'incinération ou de la mise en décharge).

Toutefois, les retards pris dans la rédaction des décrets d'application en raison du COVID conjugués à la crise économique que connaissent ces secteurs depuis le début de la crise sanitaire, n'ont pas permis de créer les nouvelles REP prévues au 1^{er} janvier 2021 et l'incertitude demeure sur leur date de création.

A noter que les collectivités gestionnaires de déchets, représentées notamment par l'association AMORCE, ont tenté de plaider auprès des pouvoirs publics un étalement de la trajectoire de hausse de TGAP dans le cadre de la Loi de Finances pour 2021, demande qui n'a pas abouti à l'Assemblée Nationale.

DEUXIEME PARTIE : RETROSPECTIVE 2013-2020

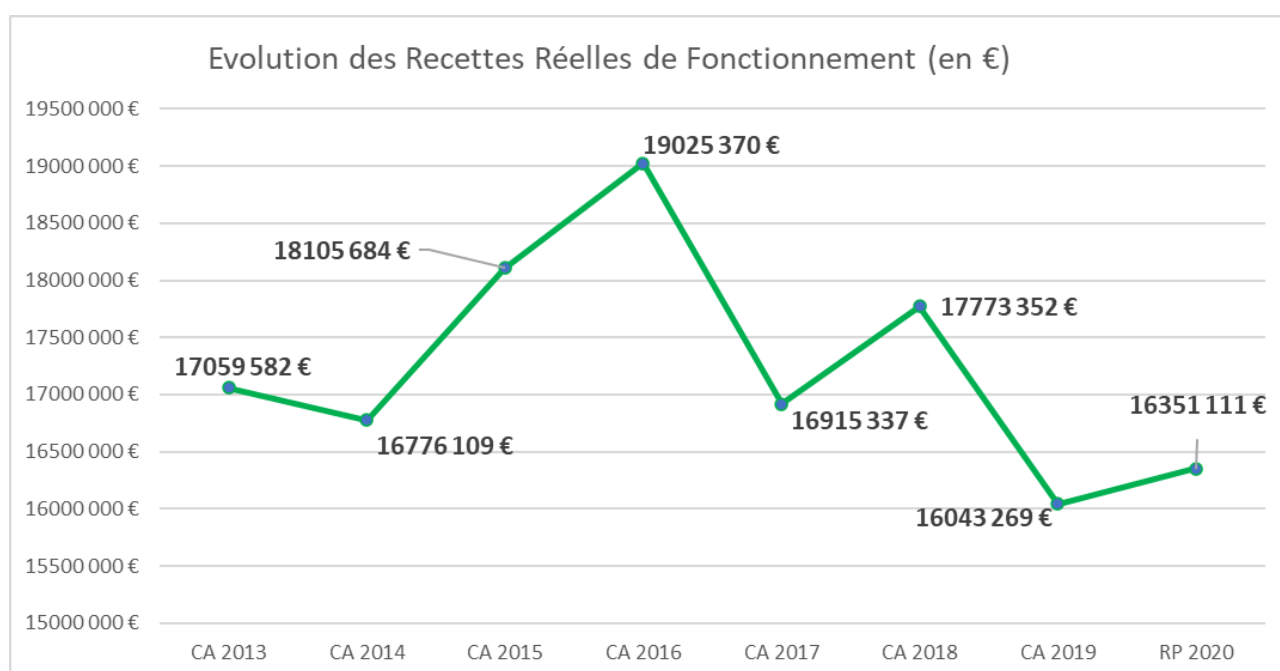
1. LES OPERATIONS DE FONCTIONNEMENT 2013-2020

L'année 2020, marquée par la crise sanitaire liée au COVID-19 et son impact socio-économique, s'est traduite par un fonctionnement atypique du secteur du traitement des déchets et des installations de la RIVED.

Dès lors, concernant les opérations de fonctionnement, le présent document s'attache à présenter les **tendances structurelles** observées entre 2013 et 2019, puis à préciser la **situation constatée** en 2020, dont il paraît difficile pour l'instant d'estimer si elle sera totalement ou partiellement représentative de l'année 2021.

1.1 L'évolution des recettes réelles de fonctionnement 2013-2020

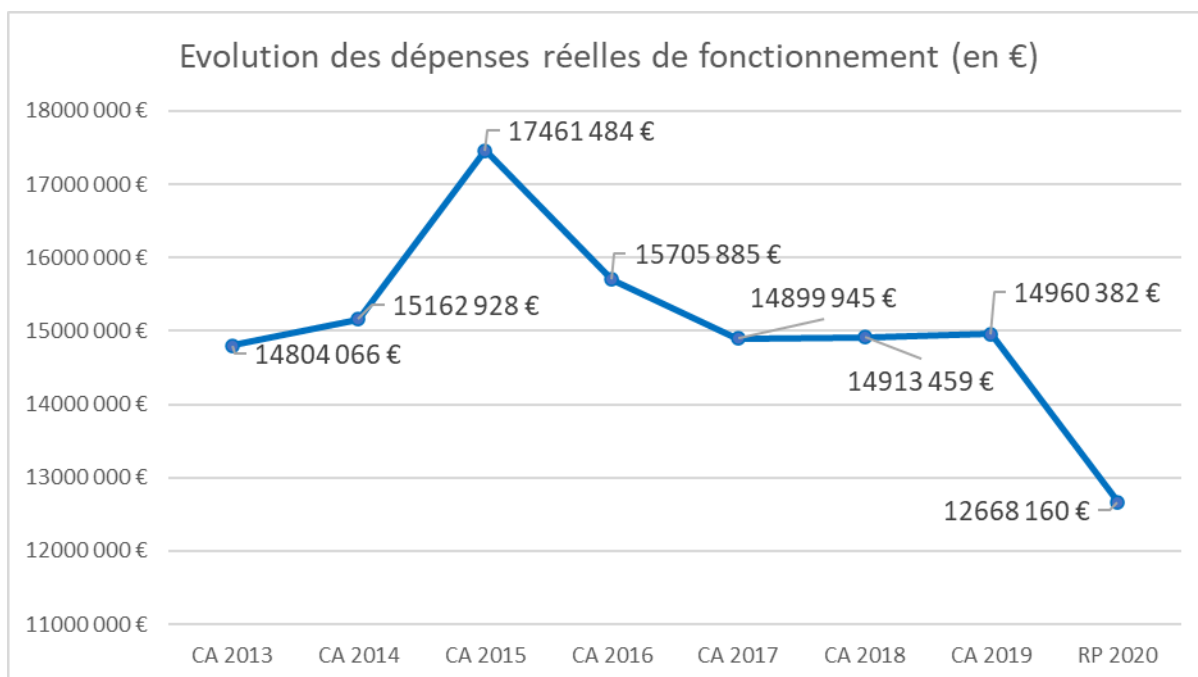
De 2013 à 2019, les recettes réelles de fonctionnement (RRF) de la RIVED ont d'abord évolué à la hausse (jusqu'en 2016) avant d'entamer une baisse tendancielle : entre 2016 (année d'un point haut de recettes) et 2020, la baisse de recettes est supérieure à 2,6 M€ et les recettes se stabilisent désormais autour de 16 M€/an.



1.2 L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement 2013-2020

Entre 2013 et 2019, les **dépenses réelles de fonctionnement** (DRF) de la RIVED sont demeurées relativement stables, entre 14 804 k€ en 2013 et 15 705 k€, hormis durant l'année 2015 marquée par une forte hausse (17 461 k€), liée à un reversement exceptionnel d'excédent de la RIVED aux 10 villes.

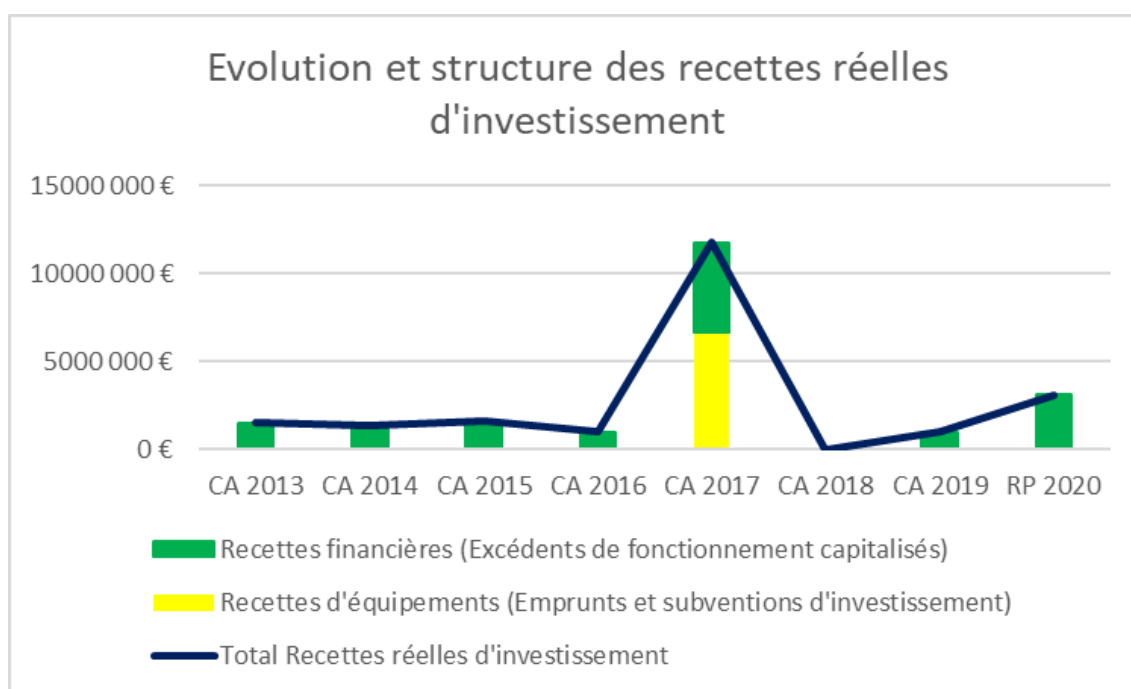
En 2020, ces dépenses ont fortement diminué : l'analyse détaillée sera établie lors de la présentation du compte administratif mais il faut d'ores et déjà souligner le caractère inédit de 2020, le premier confinement ayant notamment nécessité la fermeture des trois déchèteries de la RIVED et réduit les apports de déchets tiers occasionnant de moindres dépenses de traitement, Par ailleurs, la perception d'un avoir de « trop-versé » de TGAP au titre de 2019, à hauteur de 679 k€, est venu minorer les dépenses, à titre totalement exceptionnel.



2. LES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT 2013-2020

2.1 L'évolution des recettes d'investissement 2013-2020

Sur la période 2013-2020, la structure des recettes d'investissement est principalement constituée de la capitalisation des excédents de fonctionnement des années précédentes, ceux-ci assurant généralement la couverture des besoins de dépenses d'équipement. En 2017, et au vu de l'ampleur des travaux prévus au sein de l'usine (9.5 M€), deux emprunts d'un total de 6 550 000 € ont toutefois été contractés pour compléter le financement de ces travaux.



2.2 L'évolution des dépenses réelles d'investissement 2013-2020

Les dépenses réelles d'investissement se répartissent à la RIVED entre :

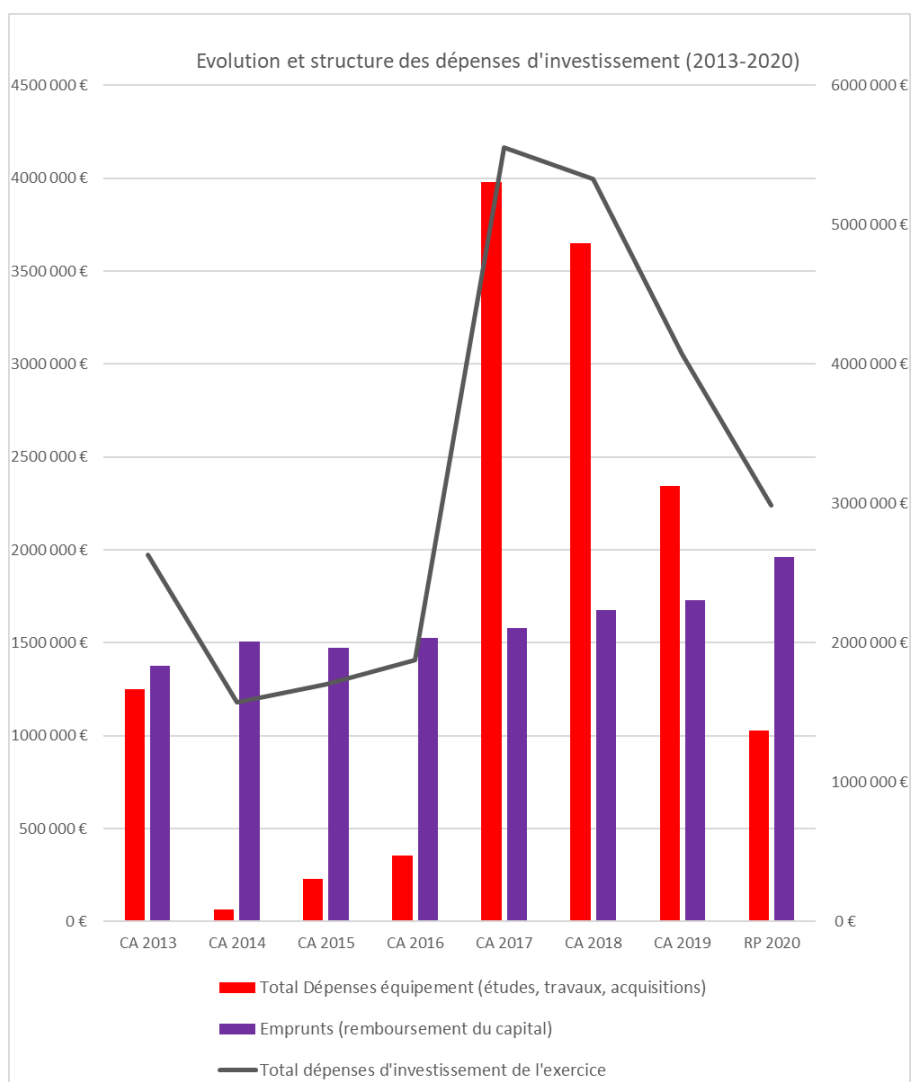
- Des **dépenses d'équipement brut** (études avant investissement et/ou en lien avec des travaux, travaux en cours, acquisitions)
- Le **remboursement du capital des emprunts** et, de façon très marginale, des **immobilisations financières** (dépôts de garantie).

Ces dépenses ont connu une forte hausse en 2017 et se sont maintenues à un niveau élevé en 2018 et 2019 avant de décroître de moitié en 2020 en raison de la réalisation d'un important programme de travaux :

- Travaux de modernisation de l'usine (Comptes Administratifs 2017-2018-2019)
- Acquisition de locaux et travaux d'aménagement pour la création d'une ressourcerie (CA 2018-2019-RP2020)
- Travaux de modernisation des déchèteries (CA 2019-RP2020)
- Etudes sous forme d'AMO (assistance à maîtrise d'ouvrage) pour le Centre de Tri (CA 2018-2019)

Les travaux de modernisation de l'usine ayant été financés par voie d'emprunt, les dépenses de remboursement du capital ont augmenté à compter de 2017, contribuant également à la hausse des dépenses d'investissement.

En 2020, le remboursement du capital d'emprunt s'est élevé à 1 959 k€, point haut au vu des emprunts actuellement contractés par la RIVED. Les dépenses d'équipement 2020, à hauteur de 1 028 k€ ont principalement concerné l'achèvement des travaux d'aménagement de la Ressourcerie, ceux de modernisation des déchèteries ainsi que des études et honoraires de maîtrise d'œuvre.



TROISIEME PARTIE : ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021 ET PERSPECTIVES

1. ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021 ET PERSPECTIVES AU TITRE DES DEPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT

L'élaboration du budget de fonctionnement de la RIVED est principalement déterminée par les perspectives de tonnages de déchets à traiter et valoriser.

Les prévisions de tonnages de déchets issus du territoire des dix villes de la RIVED sont calculées sur la base de l'évolution tendancielle de population et du ratio de déchets par habitant pour chaque équipement de traitement : ces tonnages déterminent les prévisions de **dépenses de fonctionnement** pour traitement et valorisation des déchets.

De la même manière, les **recettes de fonctionnement** de la RIVED sont basées sur ces prévisions de tonnages. Sont d'abord déterminées les recettes externes atténuatives : soutiens versés par les éco-organismes, estimation des ventes de chaleur liée aux tonnages incinérés, recettes issues de matériaux triés. Ces recettes viennent atténuer le reste à financer par les villes (et la Semmaris pour l'usine) pour assurer le traitement et la valorisation des déchets collectés sur leur territoire.

Le solde entre ces recettes externes et les dépenses de fonctionnement est donc comblé par les dix villes de la RIVED (et la SEMMARIS, pour l'usine), déterminant ainsi le montant des redevances de quai à la tonne et contributions à l'habitant dues par les dix villes via l'Etablissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre (et la SEMMARIS).

1.1 Evolution de la population et du ratio de déchets par habitant

La population officielle des dix villes composant le territoire de la RIVED est calculée sur la base de la dernière population INSEE connue.

La population RIVED 2021 est donc la population issue du recensement INSEE de 2018, connue depuis le 31 décembre 2020 et s'élève à **233 781 habitants**, en hausse de 1.24% par rapport à 2020.

Pour rappel ci-dessous, l'évolution de population depuis 2013 :

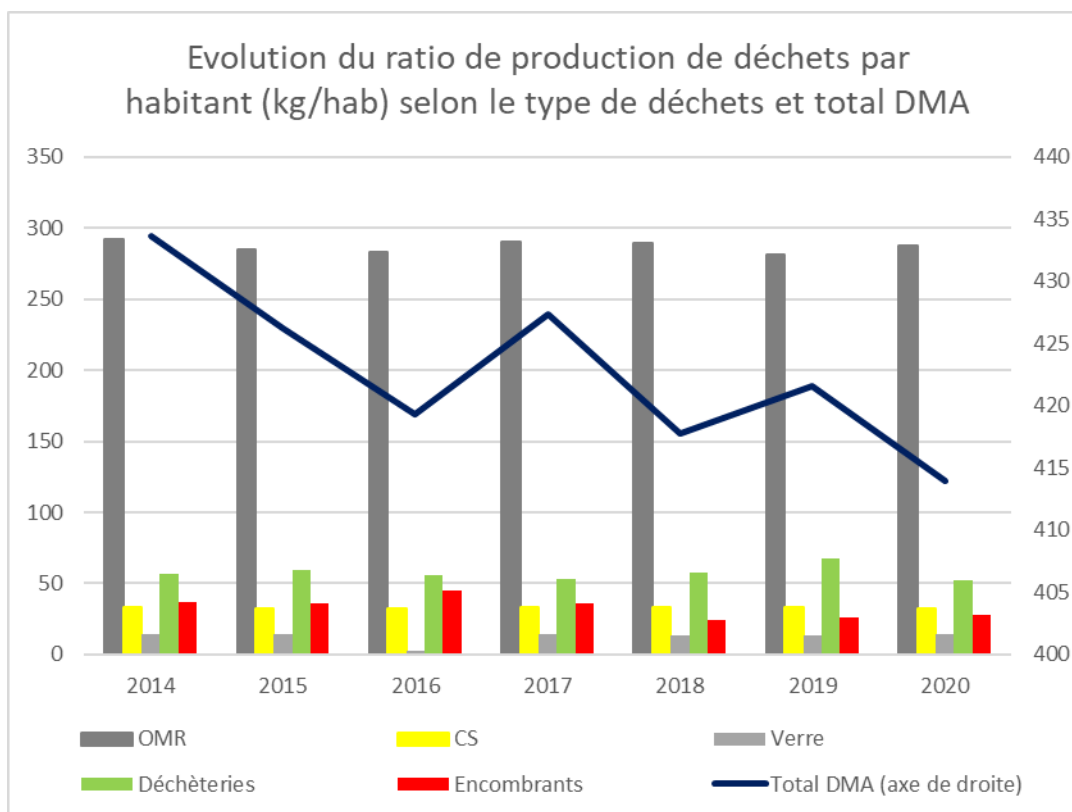
	2013 Issue RP 2010	2014 Issue RP 2011	2015 Issue RP 2012	2016 Issue RP 2013	2017 Issue RP 2014	2018 Issue RP 2015	2019 Issue RP 2016	2020 Issue RP 2017	2021 Issue RP 2018
Population au 1er janvier	215 987	216 985	219 256	222 402	223 432	226 525	228 769	230 927	233 781
Hausse population depuis 1er jv année précédente	-	0,46%	1,05%	1,43%	0,46%	1,38%	0,99%	0,94%	1.24 %

Hausse de la population depuis 2013 : + 8.24%, soit 17 794 habitants supplémentaires.

Durant cette période de croissance démographique du territoire de la RIVED, on a toutefois pu constater une légère baisse du ratio de déchets ménagers générés annuellement par habitant (Total DMA dans le graphique ci-dessous passé de 434 kg/habitants en 2014 à 414 en 2020).

Dans le détail, on constate entre 2014 et 2020 :

- une décreue du ratio d'ordures ménagères : de 292 kg/hab à 287 kg/hab.
- une stabilité du ratio de verre (15 à 14 kg/hab)
- une forte hausse des apports en déchèteries entre 2014 et 2019 (ratio passé de 57 à 68 kg/hab) ; en 2020 la crise du COVID et la fermeture des déchèteries pendant le premier confinement se sont traduites par une chute de ce ratio à 52 kg/hab.
- une baisse du ratio des encombrants entre 2014 et 2019 (de 37 à 26 kg/hab), avec une hausse en 2020 à 28 kg/hab.



1.2 Perspectives 2021 en matière de traitement des déchets, par type de déchets

1.2.1 Perspectives 2021 relatives aux déchets occasionnels

Les déchets occasionnels sont constitués des apports volontaires par les habitants dans l'une des trois **déchèteries** de la RIVED et par les **encombrants** collectés en porte à porte ou issus des dépôts sauvages.

✓ DECHETERIES

L'évolution tendancielle des tonnages et des ratios par habitant de déchets collectés sur le réseau de déchèteries de la RIVED sur les derniers exercices, ainsi que l'estimation pour 2020, est la suivante :

DECHETERIES	2014	2015	2016	2017	2018	2019	RP 2020	Prévision ROB 2021
Ratio (kg/hab)	56,9	59,4	55,6	52,7	57,4	67,5	52	
TOTAL Tonnages	12 348	13 031	12 373	11 865	12 992	15 584	12 016	14 633

Le tableau met en évidence une forte augmentation des tonnages en 2019 par rapport à 2018, la fréquentation ayant elle-même fortement augmenté durant la période (+ 8,1% du nombre de passages).

L'année 2020 s'étant traduite par une fermeture contrainte des déchèteries en raison du premier confinement, puis une reprise d'apports et de flux moins importante que prévue, l'estimation 2021, au vu de la persistance de la crise sanitaire, est en baisse par rapport à l'estimation prévue au BP 2020.

Dès lors, il est attendu une baisse du coût de fonctionnement des déchèteries à la charge des villes, par rapport au montant appelé en 2020, de l'ordre de - 239 k€.

✓ **FLUX ENCOMBRANTS ET DEPOTS SAUVAGES**

L'évolution tendancielle des tonnages et des ratios par habitant d'encombrants et de dépôts sauvages collectés ainsi que l'estimation pour 2020, est la suivante :

Encombrants RIVED	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Prévision ROB 2021
Ratio (kg/hab)	40,67	39,29	39 ,35	35,93	24,01	23,71	25,32	
Tonnages	8 067	7 838	7 945	7 313	4 940	5 382	5 847	6 223

L'importante baisse d'encombrants valorisés par la RIVED en 2018 est due à deux facteurs :

- En 2017, la RIVED a rencontré les villes adhérentes afin d'améliorer la qualité des encombrants et notamment les dépôts sauvages. Ce travail a porté ses fruits, puisqu'en 2018, 241 tonnes de dépôts sauvages ont été traités, contre 852 en 2017 et 2 984 en 2016 ;
- Le renouvellement du marché de collecte d'Arcueil au 1^{er} janvier 2018, a occasionné temporairement une perte de flux dans le courant de l'année 2018 (orientation des encombrants porte à porte, par erreur, sur un autre site de traitement que celui de la RIVED). Ces tonnages ont été récupérés en 2019.

Par ailleurs, le renouvellement du marché des encombrants de la ville de Villeneuve-le-Roi au 1^{er} janvier 2019, explique également la hausse des tonnages (porte-à-porte et dépôts sauvages) entre 2018 et 2019.

En 2020, les tonnages ont poursuivi leur hausse, potentiellement en lien avec la crise sanitaire et les confinements imposés. Il est prévu un maintien de cette hausse en 2021, au vu notamment de la persistance de la crise sanitaire.

Par ailleurs, le renouvellement du marché en décembre 2020 s'est traduit par une forte hausse des coûts de traitement facturés à la RIVED : en conséquence, le coût de traitement des déchets encombrants est estimé en hausse de + 40% en 2021 par rapport à 2020 (soit + 300 k€/BP 2020).

1.2.2 Perspectives 2021 relatives au traitement des collectes sélectives (emballages et papiers issus de la « poubelle jaune ») et du verre :

Les estimations de tonnages en 2021 au titre de la collecte sélective (emballages et papiers issus de la « poubelle jaune ») se situent dans la continuité de l'historique :

Centre de Tri	Tonnage 2013	Tonnage 2014	Tonnage 2015	Tonnage 2016	Tonnage 2017	Tonnage 2018	Tonnage 2019	Tonnage 2020	Estimation ROB 2021
CS RIVED	6 950	7 263	7 130	7 332	7 468	7 568	7 749	7 573	7 958
CS SYCTOM			8	2 443	2 859	2 845	1 651	0	0
TOTAL CS RECEPTIONNE				9 775	10 327	10 413	9 400	7 573	7 958

L'année 2021 sera marquée par le passage à l'**extension des consignes de tri** à tous les emballages (à compter du 1^{er} juillet 2021) et par plusieurs phases d'exploitation :

- **Du 1^{er} janvier au 30 avril 2021** : maintien en exploitation du Centre de Tri de la RIVED
- **A compter du 1^{er} mai 2021** : exploitation de l'ex-centre de tri de la RIVED en centre de transfert (la consultation est en cours et l'exploitant du centre de transfert (futur titulaire du Lot 1) sera désigné après avis de la CAO début mars 2021).
- **Du 1^{er} mai au 1^{er} juillet** : les collectes sélectives, une fois réceptionnées au Centre de Transfert de la RIVED, seront acheminées vers un centre de tri, qui sera désigné dans le cadre de la consultation en cours (lot 2).
- **A compter du 1^{er} juillet** (voire au-delà, en cas de retard de mise en service pour cause de Covid) : les collectes sélectives, une réceptionnées au Centre de Transfert de la RIVED, seront acheminées vers

le centre de tri du SIREDOM : la convention de partenariat sera présentée pour vote dans les deux instances délibérantes début mars.

A ce jour, seul le coût du tri au Centre de Tri de la RIVED (de janvier à avril) est connu, de même que le tarif de tri qui sera proposé par le SIREDOM (à compter du 1^{er} juillet). Les autres dépenses ont été estimées dans le cadre de la préparation budgétaire mais elles ne seront définitivement connues qu'après attribution du marché d'exploitation du centre de transfert et de la prestation de tri temporaire.

L'estimation budgétaire effectuée reste donc incertaine au stade du débat d'orientations budgétaires, mais combinée à la poursuite de la baisse des recettes issues des ventes de matériaux ainsi que la baisse des soutiens des éco-organismes (- 100 k€ au total par rapport au BP 2020), le reste à charge des villes est appelé à quasiment doubler.

Concernant le verre, qui fait l'objet d'un marché de prestation de stockage en vue de son recyclage, les perspectives d'évolutions du tonnage et de révision des prix amènent une dépense supplémentaire de 17,5 k€ par rapport au BP 2020.

1.2.3 Perspectives 2021 relatives au fonctionnement de l'Usine de Valorisation Énergétique 2021 :

En 2021, les apports de tonnages captifs (RIVED et SEMMARIS) sont estimés en tenant compte du réalisé 2020 : en effet, la crise sanitaire 2020, et notamment le premier confinement strict, n'ont eu que peu d'impact sur la production de déchets RIVED et SEMMARIS l'année dernière, permettant d'envisager qu'il en sera de même en 2021, malgré la poursuite de la crise sanitaire.

	Estimation BP 2020	Réalisé 2020	Estimation ROB 2021
RIVED	69 801	70 073	69 948
SEMMARIS	28 430	30 123	29 262
Total tonnages captifs	98 231	100 196	99 211

Afin d'atteindre une performance énergétique supérieure à 65% et de bénéficier du taux réduit de TGAP, il est prévu de poursuivre la modulation des apports extérieurs de déchets, en cohérence avec les perspectives de ventes de chaleur.

Au vu du réalisé 2020 ayant permis de sécuriser l'atteinte d'une Pe supérieure à 65%, ces apports de tonnages sont attendus en 2021 à hauteur de 13 200 tonnes.

	Estimation BP 2020	Réalisé 2020	Estimation ROB 2021
Total tonnages extérieurs	16 700	13 681	13 200
Total Tonnages (captifs + extérieurs)	114 931	113 877	112 410

Le traitement des déchets au sein de l'usine de valorisation est marqué par des recettes externes atténuatives en baisse en 2021 :

- **Recettes issues des redevances de quai versées par les apporteurs extérieurs :**

Les hypothèses techniques de fonctionnement déterminées afin de sécuriser l'atteinte d'une Pe de 65%, se traduisent par une **baisse des tonnages d'apporteurs extérieurs de 21% par rapport au BP 2020 et par conséquent par des recettes atténuatives moindres que lors du calcul de la redevance de quai 2020.**

- **Recettes issues des ventes de chaleur :**

Concernant les **ventes de chaleur**, deux tendances longues se conjuguent pour diminuer ces recettes :

- **La douceur climatique**, qui amène à des moindres besoins en prise de chaleur à périmètre de raccordement constant.

En l'espèce, les températures de l'année 2020 n'ont pas été très favorables aux prises de chaleur et le phénomène est certainement appelé à se reproduire et s'amplifier.

- Une modification, ces cinq dernières années, de la répartition des prises de chaleur selon les différents clients, qui s'est traduite par une diminution du **prix de vente moyen de chaleur par la RIVED** (-7,4 % depuis 2015) : il en résulte une stagnation des recettes issues des ventes de chaleur, alors qu'il était prévu qu'elles s'accroissent avec la montée en puissance du réseau de chaleur du SICUCV.

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Evolution 2020/2015
Prix moyen de la chaleur vendue (€/MWh)	13,65 €	13,05 €	12,86 €	13,18 €	12,57 €	12,64 €	-7,4%

Au vu des contrats signés, il existe en effet des différences tarifaires importantes entre les différents réseaux connectés : en 2020, les prix moyens de vente par réseau ont été les suivants :

Réseau de chaleur	Prix moyen Vente chaleur en 2020
SEMMARIS	18,31 €
SICUCV	10,96 €
ADP	8,01 €
TOTAL	12,64 €

Or les quantités de chaleur vendue à la SEMMARIS, dont le tarif de vente est le plus élevé, ont diminué de 42% depuis 2015 : la hausse des quantités vendues aux autres réseaux, si elle a permis de sécuriser l'atteinte d'une Performance Energétique supérieure à 65% n'a pas compensé la baisse des recettes issues du réseau SEMMARIS :

Ventes de Chaleur	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Evolution 2020/2015
Total Chaleur Vendue (MWh)	155 215	173 459	165 021	160 080	167 914	165 772	6,8%
SEMMARIS (MWh)	88 067	83 544	72 350	72 432	65 201	50 634	-42,5%
SICUCV (MWh)	39 266	57 616	61 815	59 755	66 887	83 492	112,6%
ADP (MWh)	27 882	32 299	30 856	27 893	35 825	31 646	13,5%

C'est ainsi que malgré des volumes de chaleur vendue en hausse (+6,8 % depuis 2015), les recettes perçues ont diminué depuis 2015 (-1.1%) :

Total Recettes Chaleur (en €)	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Evolution 2020/2015
SEMMARIS	1 526 325 €	1 474 281 €	1 268 533 €	1 294 558 €	1 185 813 €	926 915 €	-39,3%
SICUCV	376 707 €	540 312 €	614 259 €	595 639 €	639 814 €	914 971 €	142,9%
ADP	215 787 €	249 310 €	239 685 €	219 328 €	285 431 €	253 481 €	17,5%
Total Recettes Chaleur	2 118 819 €	2 263 903 €	2 122 478 €	2 109 525 €	2 111 057 €	2 095 367 €	-1,1%

Les perspectives de recettes de chaleur pour 2021 sont donc estimées au vu du réalisé 2020 et en baisse de près de 220 k€ par rapport au BP 2020.

	Estimation BP 2020	Réalisé 2020	Estimation ROB 2021	Variation BP 2021 /BP 2020
Total Recettes de chaleur	2 202 465 €	2 095 367 € (-115 598 € / BP)	1 982 770 €	- 219 700 €

Cette stagnation des recettes issues des ventes de chaleur a un double impact en 2021 (et au-delà) sur la redevance de quai de l'usine payée par les villes et la Semmaris :

- D'une part il s'agit d'une recette atténuative qui n'évolue pas à la hausse quand les coûts de traitement augmentent en parallèle, sous l'effet des révisions indiciaires et de l'augmentation de TGAP ;
- D'autre part, il était initialement prévu que le remboursement des annuités du double emprunt pour les travaux de l'usine de 2017 soit effectué par le biais des recettes supplémentaires attendues du SICUCV, à hauteur de 500 k€ par an. Les recettes du SICUCV ont atteint dès 2018 ce montant, et l'ont largement dépassé en 2020, mais le total de recettes étant demeuré constant, il ne s'agit pas en fin de recettes « supplémentaires » mais de recettes qui se sont substituées à d'autres perdues entretemps.

Dès lors, les annuités de remboursement de ces emprunts vont peser dès 2021 en dépenses sur la redevance de quai, à hauteur d'environ 510 k€.

Cette baisse de recettes externes atténuatives s'accompagnera d'une hausse des dépenses d'exploitation en 2021 :

Le passage du taux de **TGAP** de 3 à 8 € la tonne (maintien du taux réduit grâce à l'atteinte d'une Pe supérieure à 65%) se traduit par près de 500 k€ de dépenses supplémentaires (350 k€ à la charge des villes – 150 k€ pour la Semmaris) inscrites au BP 2021 par rapport au BP 2020.

Il est probable qu'un **avenant au contrat d'exploitation** doit être établi au cours de l'année 2021, dernière année de l'actuel contrat d'exploitation, afin de modifier le **GER** et de permettre le remplacement d'un silo vétuste et hors d'état de fonctionnement depuis plusieurs mois. Les échanges avec l'exploitant sur la prise en charge de cette dépense dans le cadre du GER initialement planifié se poursuivent, mais en hypothèse budgétaire sincère et prudentielle, il est nécessaire d'inscrire une dépense supplémentaire de 250 k€.

Par ailleurs, concernant l'usine, l'année 2021 sera marquée par la conduite d'une étude d'assistance à maîtrise d'ouvrage (lancée et budgétée en 2020) concernant la stratégie de pérennisation et optimisation de l'usine, dans la perspective du renouvellement du contrat d'exploitation à compter de février 2022 mais également dans la perspective des évolutions réglementaires (BREF incinération, évolution qualitative et quantitative du gisement captif suite à l'obligation d'une collecte séparée des biodéchets à l'horizon 2023,...) et au vu de la nécessité de renforcer les opérations d'entretien et réparations de parties vieillissantes de l'usine nécessitant un programme d'entretien et maintenance renforcé.

1.3 Perspectives 2021 en matière d'actions de prévention, de sensibilisation et de communication envers le public.

Les animations envers les scolaires :

Les visites pédagogiques au Centre de Tri ont dû être interrompues dès mars 2020, les visiteurs ayant été interdits au sein du MIN en raison du contexte épidémique.

L'animatrice en charge des actions de sensibilisation a alors mis à profit cet arrêt imposé et le premier confinement pour renouveler l'offre d'animations en direction des publics enfants et mener une réflexion sur le public adolescent. La rentrée 2020, et la perspective d'arrêt du centre de tri, l'ont également incitée à créer une animation du type « le centre de tri hors les murs », pour que le tri aille dans les écoles puisque l'inverse n'était plus envisageable.

Cinq ateliers à destination des enfants à partir de la maternelle sont ainsi désormais proposés gratuitement aux villes adhérentes à la RIVED (kamishibaï – jeu de l'habitant trieur – olympiades du tri – Atelier Défie tes déchets - stop motion). Des animations en centres de loisirs et écoles ont ainsi pu être réalisées d'octobre à décembre 2020, soit 61 interventions et 700 enfants sensibilisés en 2020. Les premiers retours se sont révélés très positifs et enthousiastes, un contact avec la référente développement durable du rectorat a également été établi et il est prévu un rythme de 2 jours d'animation par semaine en milieu scolaire et parascolaire pour l'année 2021.

La sensibilisation du grand public :

Les équipes de la RIVED interviennent également à la demande des villes lors d'événements (fêtes de ville, fêtes de l'environnement, ...). Cette participation sera bien sûr maintenue et renouvelée en 2021, sous réserve que les conditions sanitaires le permettent. Une réflexion sur la mise à jour du stand de la RIVED sera également engagée.

Le déploiement du compostage :

L'engouement constaté depuis plusieurs années pour la pratique du compostage s'est confirmé et amplifié en 2020 à l'issue du premier confinement.

La RIVED procède en effet, en partenariat étroit avec les villes, à l'acquisition et distribution de composteurs et lombricomposteurs auprès des habitants, après l'organisation d'une session de formation obligatoire. Ces distributions ont été perturbées par les contraintes sanitaires mais les inscriptions et demandes ont continué à croître et en 2020, 582 composteurs et lombri-composteurs ont été commandés.

En parallèle, la RIVED déploie des aires de compostage partagé (au sein d'établissements scolaires, de résidences, en pieds d'immeuble,...) : diagnostic, acquisition du matériel et installation, formation des habitants et d'un référent sont pris en charge par la RIVED.

A l'issue du premier confinement, les demandes d'habitants pour du matériel de compostage individuel ou des aires de compostage partagé se sont accélérées et les équipes de la RIVED se sont efforcées d'y répondre malgré les contraintes sanitaires.

C'est afin de répondre à cet engouement qu'il est proposé d'augmenter de 39 k€ le budget alloué aux actions de prévention, portant la contribution à l'habitant à 0,72 €/habitant (0.56 € en 2020), permettant ainsi de procéder à l'acquisition de 600 composteurs et lombricomposteurs individuels ainsi qu'à l'installation de 20 aires partagées, tout en assurant les formations adéquates.

2. ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021 ET PERSPECTIVES AU TITRE DES DEPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT

Le traitement des déchets ménagers nécessite de manière récurrente d'importants investissements pour une adaptation régulière des installations techniques, soit au vu d'évolutions réglementaires ou dans la perspective de maintenir un haut niveau de valorisation des déchets.

En 2021, les investissements concerneront les travaux de transformation du Centre de Tri en Centre de Transfert de la RIVED.

Une maîtrise d'œuvre (inscrite au budget 2020) a été désignée suite à une consultation : en 2021 elle élaborera en lien avec la RIVED le marché de travaux, s'assurant ensuite de la conduite de ces travaux.

Ces travaux seront financés par l'épargne constituée depuis plusieurs années dans la perspective de la modernisation du centre de tri, et donc sans appel de contribution supplémentaire auprès des villes, l'épargne déjà constituée devant permettre de couvrir sans difficulté le montant de ces travaux estimés en première approche à 600 k€.

3. BUDGET PRIMITIF 2021 : EVOLUTIONS PREVISIONNELLES

3.1 Recettes réelles de fonctionnement 2021

Pour 2021, au stade du débat d'orientations budgétaires, il est prévu des recettes de fonctionnement en hausse, afin de couvrir les hausses de dépenses :

	BP 2020	CA Prévisionnel 2020	Prévision DOB 2021	Estimation Variation BP 2021/BP 2020
Total recettes réelles de fonctionnement	16 621 k€	16 351 k€	18 271 k€	+ 1 650 k€

3.2 Dépenses réelles de fonctionnement 2021

	BP 2020	CA prévisionnel 2020	Prévision DOB 2021	Estimation Variation BP 2021/BP 2020
Total dépenses réelles de fonctionnement	14 366 k€	12 863 k€	16 390 k€	+ 2 023 k€

3.3 Recettes d'investissement 2021

En 2021, il n'est pas prévu de souscrire de nouveaux emprunts pour investissement. Aucune subvention d'investissement nouvelle n'est par ailleurs attendue.

Dès lors, les recettes d'investissement 2021 seront constituées comme suit :

	Total Budget 2020	Prévision DOB 2021
1068-Excédent de fonctionnement capitalisés	3 101 k€	2 085 k€
021-Virement de la section de fonctionnement	6 503 k€	7 728 k€
Total recettes d'investissements	9 634 k€	9 813 k€

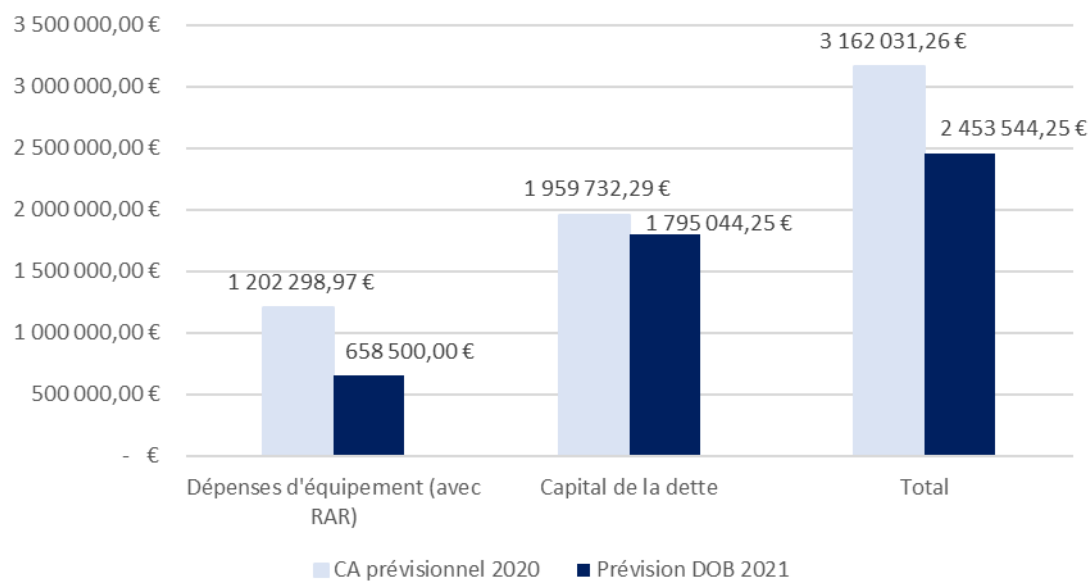
3.4 Dépenses d'investissement 2021

En 2021, les dépenses nouvelles d'investissement diminueront fortement par rapport à 2020, en raison de l'achèvement en 2020 des travaux d'aménagement de la Ressourcerie et de ceux de modernisation des déchèteries. Les principales dépenses d'équipements prévues (658,5 k€) sont liées aux travaux de transformation du centre de tri en centre de transfert (600 k€), aux honoraires divers complémentaires en lien avec ces travaux (SPS, CT,...24 k€), à diverses acquisitions (5,5 k€) et divers menus travaux d'entretien courant et/ou imprévus dans les sites (déchèteries, locaux RIVED, 29 k€).

Après avoir augmenté de plus de 13% en 2020 (soit plus de 230 000 €), en raison de l'entrée en remboursement du capital du deuxième emprunt contracté pour les travaux de modernisation de l'usine effectués en 2017, la charge du capital de la dette diminuera légèrement (-8%).

Au total, les dépenses réelles d'investissement diminueront donc sensiblement en 2022 par rapport à 2020, pour s'élever à 2 453 k€ (en baisse de plus de 708k€).

Evolution des dépenses réelles d'investissement



4. ETAT DE LA DETTE

4.1 Profil de la dette et évolution de l'encours de dette

La dette de la RIVED est constituée des emprunts souscrits par le SIEVD puis la RIVED pour construire les équipements (Centre de tri en 2002 et déchèteries de Villeneuve-le-Roi en 2010) ou les mettre aux normes (Mise aux normes du process de traitement des fumées réalisée en 2007, Opération d'amélioration de la performance énergétique de l'Usine en 2017).

Deux emprunts seront définitivement remboursés fin 2021, et trois autres fin 2022 : subsistera alors le remboursement des deux emprunts de 6 550 000 € contractés pour le financement des travaux de l'usine de 2017, dont l'échéance se situe à 2032.

Au 31 décembre 2020, le capital restant dû s'élevait à **7 127 700,13 €** réparti comme suit :

Structure de la dette et Capital restant dû au 31/12/2020 :

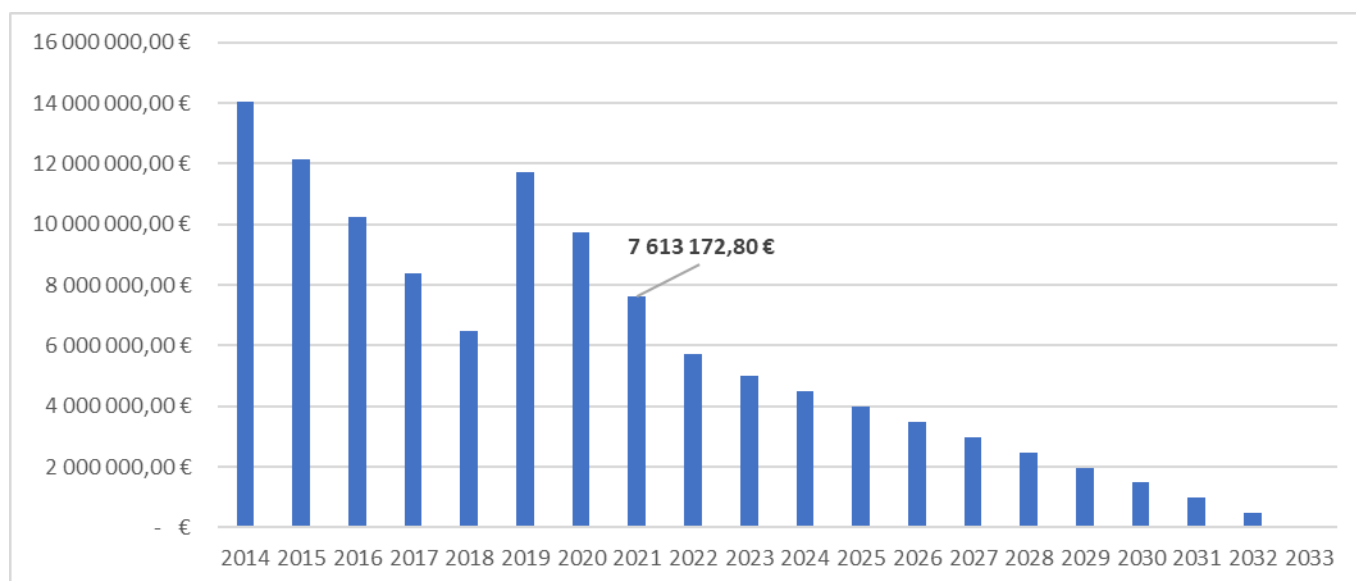
Prêteur	Capital emprunté	Type	Taux	Durée	Terme
DEXIA	3 300 000 €	Fixe	3.69	15	2022
DEXIA	3 000 000 €	Fixe	3.88	15	2022
DEXIA	3 000 000 €	Fixe	4.19	15	2021
Crédit Agricole	4 500 000 €	Fixe	4.25	15	2022
Crédit Agricole	5 000 000 €	Fixe	3.78	15	2021
Crédit Agricole	2 300 000 €	Fixe	1.25	15	2032
Crédit Agricole	4 250 000 €	Fixe	1.13	15	2032

A noter que la politique d'emprunt menée confère une grande prévisibilité des frais financiers puisque la totalité des emprunts a été souscrit à taux fixe.

L'encours de dette (capital + intérêts) restant à rembourser s'élève au 1^{er} janvier 2021 à **7 613 172,80 €**.

L'extinction de la dette en cours est prévue pour fin 2032, ainsi que l'illustre le graphique ci-dessous.

Encours de dette au 1^{er} janvier

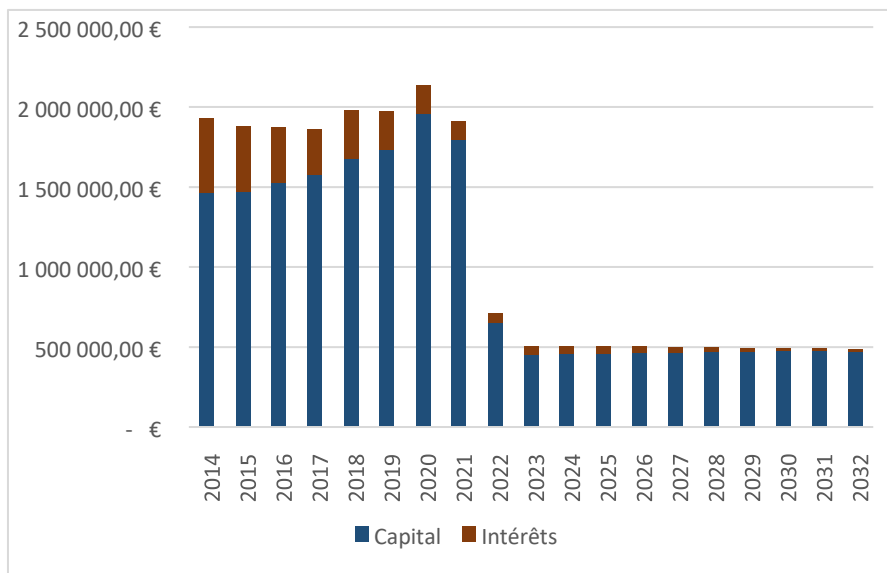


4.2 Annuité de la dette 2021 et perspectives

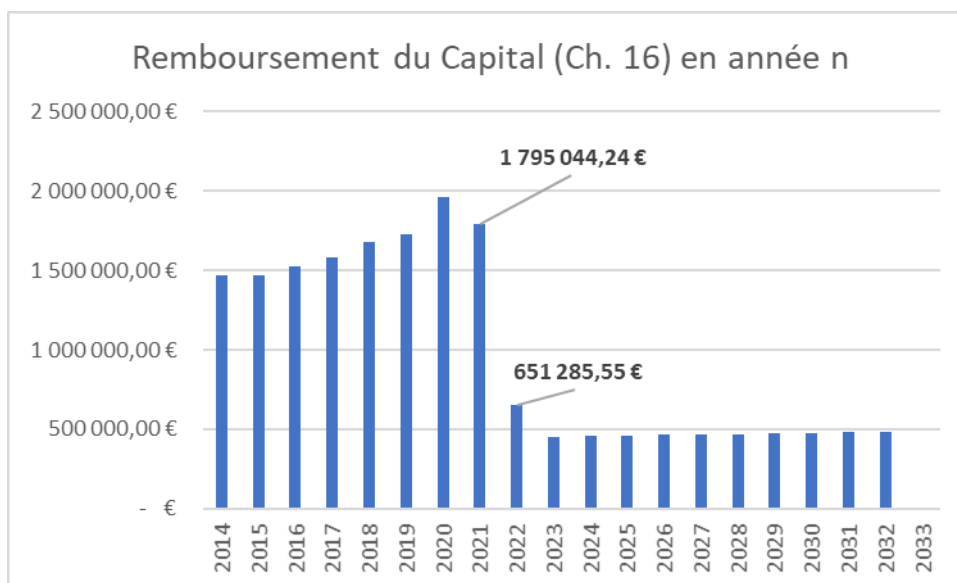
Après le **pic** de 2020 (**2 139 839.14 €**), l'annuité 2021 se maintient à un niveau élevé s'élève pour 2020 à **1 909 123.11 €** dont 1 795 044.24 € de remboursement de capital et 114 08.87 € de charges d'intérêts.

A noter qu'au vu des emprunts contractés par la RIVED à ce jour, il est prévu que la charge des annuités d'emprunts diminue fortement à compter de 2022.

Montant des annuités d'emprunts à rembourser



A noter que le remboursement de capital, montant décisif car il doit impérativement être financé par l'épargne brute annuelle (c'est-à-dire la différence entre les recettes réelles de fonctionnement de l'année et les dépenses réelles de fonctionnement de l'année), diminuera fortement à compter de 2022 en raison de l'extinction d'emprunts anciennement contractés.



5. ETAT DU PERSONNEL ET MASSE SALARIALE

5.1 État des effectifs

Au 1^{er} janvier 2021, l'état des effectifs de la RIVED se compose de 12 postes ouverts pourvus pour un équivalent de 9,8 Equivalent Temps Plein (ETP).

Cadre d'emplois/Grades	Effectif au 1 ^{er} janvier 2021	Quotité temps de travail effectif	Poste ouvert restant à pourvoir
Filière Technique			
Ingénieur en chef	1	100%	
Ingénieur territorial	3	3 x 100%	
Technicien principal 1 ^{ère} classe	1	80%	
Technicien territorial	1	100%	1
Adjoint technique territorial principal 1 ^è classe	1	100%	
Adjoint technique territorial principal 2 ^è classe	1	40%	
Filière administrative			
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	1	100%	
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	1	CLM	
Adjoint administratif territorial	0		1
Total	10	8.2 ETP	2

Pour 2021, il est pour l'instant prévu le recrutement en remplacement d'un poste de technicien territorial vacant suite au départ d'un agent en 2020.

5.2 La rémunération et l'évolution des dépenses de personnel

La rémunération des agents se compose de la rémunération principale (traitement de base indexé sur l'indice majoré correspondant au grade et à l'échelon d'appartenance du fonctionnaire, indemnité de résidence, supplément familial de traitement et nouvelle bonification indiciaire) et du régime indemnitaire.

La prévision des dépenses de personnel pour le BP 2021 est basée :

- *pour les personnels en poste* : sur l'évolution indiciaire (avancement d'échelon), les possibilités d'avancement de grade et la hausse des cotisations sociales ;
- *pour le poste de gestionnaire de commande publique ouvert au recrutement* : sur une estimation des dépenses au vu du profil de la personne qui pourra être recrutée.

Evolution des dépenses de personnel :

	BP 2017	BP 2018	BP 2019	BP 2020	Prévision DOB 2021
Dépenses de personnel (Ch. 12)	630 142 €	625 076 €	624 076 €	575 000 €	576 237.97

5.3 Temps de travail

La durée hebdomadaire de travail effectif est fixée à 36 heures.

Le droit à congés annuels s'élève à 25 jours ouvrés auxquels s'ajoutent 3 jours supplémentaires (octroyés à l'occasion de deux « ponts » et des 24 et 31 décembre après-midi) ainsi que 5,5 jours de réduction du temps de travail (RTT) par an.

5.4 Politique sociale

Les agents bénéficient des dispositions suivantes :

- Adhésion au **CNAS**
- Octroi de **chèques déjeuners** d'une valeur nominale de 9,00 € avec participation employeur à hauteur de 50%
- Octroi d'un **chèque cadeau** (valeur 30 €) à l'occasion des fêtes de Noël
- Depuis le 1^{er} janvier 2020 :
Participation employeur à la **protection sociale complémentaire** au titre de conventions avec le CIG de la petite couronne :
 - o **Risque prévention** : participation RIVED à hauteur de 16,50 €/mois, avec un reste à charge minimal de 1 € par agent,
 - o **Mutuelle santé complémentaire** : montant de la participation RIVED variable en fonction du traitement net fiscal et établi comme mentionné dans le tableau ci-dessous.

	Net fiscal inf. ou égal 2 000 €/mois	Net fiscal sup. 2 000 €/mois et inférieur à 3 000 €/mois	Net fiscal supérieur ou égal à 3 000 €/mois
Montant participation employeur RIVED	38 €	32,5 €	27 €

6. PREVISIONS POUR L'ANNEE 2021 : EQUILIBRE BUDGETAIRE ET SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

Les hypothèses formulées dans le présent rapport d'orientations budgétaires pourront être affinées courant février 2021, date à laquelle les coûts de traitement des collectes sélectives pourront être affinés suite à la réception des offres dans le cadre de la consultation en cours pour l'exploitation du Centre de Transfert de la RIVED et la prestation de tri temporaire.

Equilibre budgétaire (estimation provisoire) :

Selon ces hypothèses provisoires, le budget 2021 de la RIVED s'équilibrerait en section de fonctionnement à hauteur de 24 118 k€ et à hauteur de 10 221 k€ en section d'investissement, soit un budget cumulé (avec reprise des résultats issus du compte administratif), de 34 339 k€.

Le financement apporté par les villes au financement des dépenses de la RIVED serait en hausse de 1 724 k€, en hausse de près de 18% par rapport au réalisé 2020.

Ratios d'épargne (estimation provisoire) :

L'épargne brute 2021 (estimée à 1 881 544,25 k€) couvrirait la dépense de remboursement en capital (1 795 044,25 €), répondant ainsi à l'obligation faite aux collectivités locales et assimilées d'équilibrer le remboursement du capital des emprunts par des excédents issus de la section de fonctionnement. Après remboursement du capital, l'épargne nette 2021 resterait positive (86,5 k€).